

CANTON DU VALAIS



COMMUNE DE MONT-NOBLE



Espace réservé aux eaux

de surface (ERE)

ECHELLE : 1/10'000

numotologie par le Conseil d'Etat

en séance du 18 MAI 2016

Droit de sceller: Fr. 902.-

L'atteste: Le chancelier d'Etat

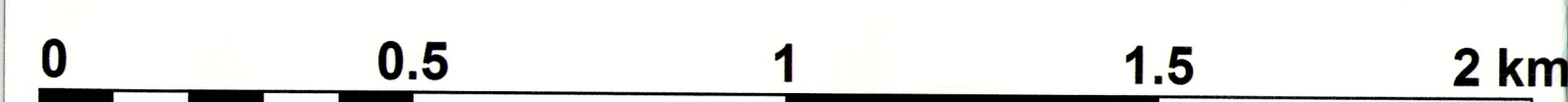


NAX, février 2015



Président du NAX

Chancelier officiel



LEGENDE

 Périmètre d'étude = limite communale

Zones d'affectation

 Zone à bâtir

Zones à titre indicatif

 Zone d'estivage

 Constatation forestière

 Décharge et gravière

Zones de dangers

 1 = Danger élevé

 2 = Danger moyen

 3 = Danger faible

Zones de protections

 Fédérale

 Cantonale

 Communale

Zones de protection du paysage

 Fédérale

 Cantonale

 Communale

Zones de protection de la nature

 Fédérale

 Cantonale

 Communale

ERE

 Espace réservé aux cours d'eaux (ERE)

Torrent

 permanent aérien

 permanent souterrain

 temporaire aérien

 temporaire souterrain

Blisse

 hors service

 aérien

 souterrain

Agricole

Inculte

Zone Pistes de ski

Zone de dangers hydrologiques

Zone de protection du paysage

Zone de protection de la nature

Espace réservé aux cours d'eaux (ERE)

Type de torrent

Type de bisse